
À LEUR MORT, LES JUSTES VONT-ILS DIRECTEMENT AU CIEL ?

DAVID ROPER

Le visage couvert de larmes, un enfant vous regarde et dit : “Où est ma maman ?” Vous le prenez dans vos bras et vous lui dites, la voix enrouée d’émotion : “Elle est au ciel.” Vous rendez visite à une vieille veuve, qui parle des derniers moments difficiles de la vie de son mari. Vous lui caressez la main et vous dites : “Il est heureux, désormais ; il est avec Dieu.”

Sans être des déclarations théologiques au sujet de l’état des morts, ces mots disent tout simplement votre conviction que la vie ne se limite pas à notre temps sur la terre, et que Dieu s’occupe des siens.

Dans une de ses lettres aux Corinthiens, Paul dit : “Nous sommes pleins de courage et nous aimons mieux quitter ce corps et demeurer auprès du Seigneur” (2 Co 5.8). Dans son épître aux Philippiens, il écrit : “Je suis pressé des deux côtés : j’ai le désir de m’en aller et d’être avec Christ, ce qui est de beaucoup le meilleur” (Ph 1.23) Devons-nous considérer que Paul déclare ainsi que depuis la mort et la résurrection de Jésus, les justes qui meurent vont directement au ciel ? Nous devrions plutôt considérer ceci comme un “langage d’accommodation”, du même genre que celui que nous utilisons de nos jours.

Nombre d’enseignants dans notre fraternité considèrent que dans ces deux passages, Paul voulait introduire une nouvelle doctrine concernant l’état des morts. Dans leurs écrits sur ce sujet, j’ai trouvé plusieurs passages qui ne semblent pas traiter directement la question. En voici quelques-uns :

■ *Hébreux 2.14 :*

Ainsi donc, puisque les enfants participent au sang et à la chair, lui aussi, d’une manière semblable y a participé,

afin d’écraser par sa mort celui qui détenait le pouvoir de la mort, c’est-à-dire le diable.

On dit, à partir de ce passage, que Satan avait “le pouvoir de la mort” donc le pouvoir sur le séjour des morts, jusqu’à la mort de Jésus. Mais le verset ne mentionne pas le séjour des morts. Au lieu de cela, le passage dit que Satan avait (et possède toujours) le pouvoir de mettre des personnes à mort (à travers ses agents humains). Il n’a jamais possédé un quelconque pouvoir sur un esprit sans corps après l’avoir tué.

■ *Matthieu 12.24-29 :*

Les Pharisiens, l’ayant appris, dirent : Cet homme ne chasse les démons que par Béalzébul, prince des démons. Comme Jésus connaissait leurs pensées, il leur dit : Tout royaume divisé contre lui-même est dévasté et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne peut subsister. Si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même, comment donc son royaume subsistera-t-il ? Et si moi, je chasse les démons par Béalzébul, vos fils par qui les chassent-ils ? C’est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. Mais, si c’est par l’Esprit de Dieu, que moi, je chasse les démons, le royaume de Dieu est donc parvenu jusqu’à vous. Ou, comment quelqu’un peut-il entrer dans la maison d’un homme fort et piller ses biens sans avoir auparavant lié cet homme fort ? Alors seulement il pillera sa maison.

Quand Jésus fut accusé de chasser des démons par le pouvoir de Béalzébul, il répondit, entre autres : “Comment quelqu’un peut-il entrer dans la maison d’un homme fort et piller ses biens sans avoir auparavant lié cet homme fort ? Alors seulement il pillera sa maison” (v. 29).

Certains maintiennent qu'en parlant d'entrer "dans la maison d'un homme fort", Jésus se réfère à son entrée dans le séjour des morts, "propriété" de Satan, afin d'en sortir les âmes de justes. Cette interprétation très imaginative ignore le contexte de ce passage, qui ne concerne que le fait de chasser des démons de personnes vivantes.

■ *Éphésiens 4.8*. Ce verset dit, citant Psaume 68.19 :

*Il est monté dans les hauteurs,
Il a emmené des captifs,
Et il a fait des dons aux hommes.*

Les "captifs" en question sont, pour certains, les justes dans le séjour des morts, délivrés par Jésus et amenés au ciel, au moment de sa résurrection. Cependant, ni le texte ni le contexte ne suggèrent une telle interprétation. Ces textes sont donnés pour illustrer le retour triomphal d'un grand roi après une grande victoire (cf. 2 Co 2.14-16). Derrière une telle procession étaient conduits les captifs, les ennemis vaincus du roi. Ce verset déclare, par cette image, que sur la croix Jésus vainquit ses ennemis et qu'il était donc qualifié pour faire des "dons" à son peuple. Dans le contexte (vs. 7-13), il s'agit de dons spirituels accordés à des chrétiens en vie.

En fin de compte, les deux textes principaux de ce contexte se trouvent être ceux que nous avons déjà examinés : 2 Corinthiens 5.8 et Philippiens 1.23. N'est-il pas possible de réconcilier les déclarations de Paul que nous avons notées, et l'idée d'un état intermédiaire des morts¹ ? Selon le Nouveau Testament, les chrétiens sont "avec Christ" déjà dans cette vie ; Jésus dit que là où deux ou trois sont assemblés en son nom, il est parmi eux (Mt 18.20) ; il promet : "Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde" (Mt 28.20) ;

¹ Parfois, les auteurs inspirés semblent se contredire. En règle générale, ils ne faisaient aucun effort pour harmoniser leurs déclarations. Les deux déclarations étant vraies, ils ne donnèrent pas d'autres explications. Pour une raison ou une autre, l'esprit occidental ne peut accepter de ne pas réconcilier de telles déclarations.

Paul pria, au sujet de chrétiens en vie : "Que le Seigneur soit avec vous tous !" (2 Th 3.16). Il est à supposer que la présence du Christ ne nous quittera pas à notre mort. En fait, nous nous attendons à ce que notre relation avec lui soit encore plus intime, si nous mourrons "dans le Seigneur" (Ap 14.13).

Considérons ceci : la plupart sinon la totalité de ceux qui croient que les justes montent directement au ciel croient également que le passage de Luc 16.19-31 décrit exactement l'état des morts avant la croix. Gardant cela à l'esprit, regardons Ecclésiaste 12.7, où Salomon déclare que "la poussière [le corps physique] retourne à la terre, comme elle y était, et (...) l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné." Si nous employons la logique appliquée à 2 Corinthiens 5.8 et Philippiens 1.23, nous pourrions conclure que même avant la mort de Jésus sur la croix, les esprits sans corps allaient directement au ciel. Si nous en déduisons que le langage d'Ecclésiaste 12.7 et un "langage d'accommodation", ne pourrions-nous pas dire la même chose du langage de Paul dans les deux passages concernés ?

Une objection à l'idée d'une entrée directe dans le ciel à la mort vient du fait qu'une telle idée rendrait nul l'enseignement biblique sur le dernier jugement. Un auteur essaie d'éviter ce problème en suggérant que, au lieu d'un jour de jugement général au retour du Christ, chacun doit faire face à son propre jugement, au moment de sa mort. À l'encontre de cette idée, je propose de regarder ces passages représentatifs :

(1) La Bible parle souvent du "jour du jugement" (Mt 10.15 ; 11.22, 24 ; 12.36 ; 2 P 2.9 ; 3.7 ; 1 Jn 4.17) et du "grand jour du jugement" (Jude 6). Paul dit que Dieu "a fixé un jour où il va juger le monde selon la justice, par un homme qu'il a désigné" (Ac 17.31). Jésus appela ce jour spécial le "dernier jour" (Jn 6.39-40, 44, 54 ; 11.24 ; 12.48).

(2) Le jour du jugement commencera par la venue du Christ "dans sa gloire, avec tous les anges[.] [Il] s'assiéra sur son trône de gloire" (Mt 25.31). Les morts (justes et injustes) seront ressuscités (Jn 5.28-29 ; cf. Ap 20.13).

(3) Tous se tiendront devant le trône (Ap

20.11-12 ; cf. Mt 25.32²), et tous seront jugés (Ap 20.12-13), y compris les justes. Paul écrit aux chrétiens : “Nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Dieu” (Rm 14.10) ; “il nous faut tous comparaître devant le tribunal du Christ, afin qu’il soit rendu à chacun d’après ce qu’il aura fait dans son corps, soit en bien, soit en mal” (2 Co 5.10).

(4) Lorsque tous les hommes se tiendront devant le tribunal du jugement de Jésus,

[il] mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui êtes bénis de mon Père ; recevez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. (...) Ensuite il dira à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel préparé pour le diable et pour ses anges. (...) Et ceux-ci iront au châtement éternel, mais les justes à la vie éternelle (Mt 25.33-34, 41, 46 ; cf. Ap 20.15 ; 21.1-4).

Si nous ne sommes pas d’accord sur l’état présent des morts, nous pouvons au moins être unis sur la réalité d’un jour de jugement à venir, “vers lequel se précipite toute vie sur la terre³”.

² Certains essaient d’écarter l’enseignement de Matthieu 25 et d’Apocalypse 20 en disant que ces textes font allusion à des événements matériels.

³ David Roper, *Apocalypse, 10*, Vérité pour Aujourd’hui, Vol. 7, N° 4, 19.

Nous avons vu qu’il est possible, en vue de cette manière de voir les choses, de s’interroger sur l’utilité du jour du jugement. Nous avons suggéré deux possibilités. (1) Le premier but du jour du jugement est “moins de déterminer la culpabilité ou l’innocence que de faire preuve de justice et de prononcer les sentences⁴”. (2) L’état heureux ou triste des esprits ne résulte peut-être pas du jugement divin, mais de la connaissance qu’a chaque personne de sa condition spirituelle au moment de sa mort.

Quelles que soient les difficultés présentées par une croyance en un état intermédiaire, elles semblent mineures par rapport à celles posées par la position selon laquelle toute âme part directement au ciel (ou dans la géhenne).

Confessons, pour terminer, que ce sujet se situe parmi ceux qui resteront impénétrables pour nous, tant que nous serons dans notre chair. En fait, je ne me fais pas vraiment du souci. Si, à ma mort, j’ouvre les yeux dans le sein d’Abraham au paradis, je serai ravi. Si je me trouve déjà dans le ciel, je ne serai absolument pas déçu ! En fait, vous entendrez ma voix s’élever en louange reconnaissante ! L’important est que nous soyons prêts pour la mort, afin que, là où se trouvera notre esprit, il soit “avec le Seigneur”. Amen.

⁴ David Roper, “When the Books Were Opened” (dépliant) (Pasadena, Tex. : Haun Publishing Co., n. d.), 9.